



Administration Communale
de
CONSDORF

REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 25 janvier 2018

Annonce publique et convocation des conseillers: 18 janvier 2018

Présents: Mme Edith Jeitz, bourgmestre;
M. Willy Hoffmann, Mme Henriette Weber-Garson, échevins
MM. Nicolas Vesque, Tommy Urbing, Michel Majerus, David Arlé,
Alain Fil, conseillers
M. Steph Hoffarth, secrétaire communal

Absent: Excusé: M. Marco Bernes, conseiller

Début de la séance: 17.00 heures

Clôture de la séance: 19.50 heures

Tirage au sort: Tommy Urbing

Ordre du jour

En séance publique:

1. Nomination des membres auprès du Klima Team Consdorf
2. Approbation d'une ouverture de crédit en compte courant
3. Titres de recettes 2017
4. Approbation d'un devis concernant la transformation du "Camping La Pinède"
5. Approbation d'un devis supplémentaire concernant l'installation d'une tribune stationnaire au Kuerzwénkel à Consdorf
6. Modifications ponctuelles du PAG, approbations définitives:
 - a. Localité de Colbette
 - b. Kuerzwénkel à Consdorf
7. Approbation d'un avenant à la convention du service d'éducation et d'accueil
8. Approbation d'une convention de servitude
9. Jumelage Consdorf – Nazaré: Approbation de la "Charte de Jumelage"
10. Ratification d'un règlement de la circulation
11. Avis concernant le classement comme monument national du site "Burgkapp"
12. Informations d'actualités données par la bourgmestre et les échevins
13. Questions des membres du conseil communal au collège des bourgmestre et échevins

Présences au public: 2 personnes.

Tous les points sont approuvés à l'unanimité des voix des membres présents.

01 – Nomination des membres auprès du Klima Team Consdorf

Le conseil communal nomme les candidats proposés par le collège des bourgmestre et échevins en tant que membre auprès du Klima Team Consdorf, à savoir:

- M. Willy Hoffmann
 - M. Tommy Urbing
 - M. Steve Schneiders
 - M. Robert Alfter (représentant de l'administration communale)
 - M. Guy Schmit (conseiller pacte climat – société 1nergie)
-

02 – Approbation d'une ouverture de crédit en compte courant

Le conseil communal approuve une ouverture de crédit en compte courant suivant la proposition de la banque BCEE, au montant de 1.000.000 €, taux Euribor 3.

03 – Titres de recettes 2017

Le conseil communal décide d'arrêter les titres de recettes de l'exercice 2017, relevés ci-dessous:

2/170/707110/99001	Impôt foncier	12.885,50 €
2/170/707110/99001	Impôt foncier	50.901,70 €
2/412/702200/99001	Vente de bois	19.920,47 €
2/413/708211/99001	Location de la pêche, de la chasse	14.392,42 €
2/460/707230/99001	Redevances pour les déchets inertes provenant de l'exploitation d'une décharge à Scheidgen	982,34 €
2/590/748800/99001744710/99001	Recettes diverses	2.032,00 €
2/910/748800/99001	Remboursements de frais avancés pour matériel scolaire	438,24 €

04 – Approbation d'un devis concernant la transformation du camping "La Pinède"

Le conseil communal décide d'approuver le devis concernant la transformation du camping "La Pinède", suivant le relevé présenté par le collège échevinal, au montant de 670.000 €.

L'ensemble des travaux est composé de:

- Poste MT/BT (fourniture, mise en place, montage et mise en service)
- Raccordement MT par CREOS
- Terrassement pour poste MT/BT et pose de réseaux eau potable + canalisation eaux usées + gaines électriques + conduite gaz
- Réfection d'une partie du réseau de canalisation existant au camping
- Borne de recharge pour voitures électriques
- Nouveau TGBT pour bâtiment vestiaire
- Conduite de gaz
- Branchement eau/canalisation/gaz de chalets touristiques

Monsieur Fil se renseigne pour quand une restauration pourra être envisagée. Le collège échevinal informe que l'installation électrique pour le bâtiment ne pourra pas être effectué avant octobre 2018. De ce fait une restauration est envisagée à partir de la saison 2019. Le Syndicat d'initiative proposera une alternative "Food-Truck".

Une discussion est menée en ce qui concerne la destination du container abritant actuellement la réception du camping.

05 – Approbation d'un devis supplémentaire concernant l'installation d'une tribune stationnaire au Kuerzwénkel à Consdorf

Le conseil communal approuve le devis supplémentaire concernant l'installation d'une tribune stationnaire au centre Kuerzwénkel, au montant de 6.000 €.

Lors de la réalisation des travaux pour la pose d'une tribune stationnaire au centre polyvalent Kuerzwénkel à Consdorf, certains travaux initialement imprévus dans les devis initiaux ont dû être réalisés.

Monsieur Majerus propose l'acquisition d'un rideau à installer autour de la tribune stationnaire, afin de cacher les éléments techniques en cas d'élévation. La mise en place des rideaux au fenêtres devrait également être effectuée avant l'organisation des prochaines manifestations.

Monsieur Arlé propose à ce que la tribune stationnaire soit recouverte en cas de non utilisation, afin d'éviter un endommagement dû au problème d'étanchéité de la toiture.

06 – Modifications ponctuelles du PAG: Approbations définitives

Le conseil communal approuve définitivement les deux modifications ponctuelles du PAG, à savoir a) localité de Colbette et b) Kuerzwénkel à Consdorf.

Monsieur Urbing est d'avis que trop d'énergie est consacrée à de tels projets de modifications ponctuelles du PAG, au lieu de se concentrer sur les dossiers importants, comme la mise en conformité de la situation de la Cité au Bois et des autres parcelles pas encore incluses au PAG de la commune de Consdorf. Il est lamentable qu'auparavant aucune solution n'a pas été cherchée de manière poussée.

Monsieur Majerus répond que le collège échevinal précédent a beaucoup travaillé dans ce dossier. Monsieur Urbing affirme toutefois que, suivant les dires du Ministre, la commune ait stoppé toutes démarches à ce sujet.

Monsieur Fil propose à ce que le terrain classé en ZLSS au Kuerzwénkel soit aménagé en tant que "Muppewiss".

07 – Approbation d'un avenant à la convention du service d'éducation et d'accueil

Les membres du conseil communal approuvent l'avenant à la convention du service d'éducation et d'accueil 2017, concernant l'instauration du plurilinguisme.

08 – Approbation d'une convention de servitude

Le conseil communal approuve la convention de servitude, concernant la pose d'une conduite d'eau potable souterraine, ainsi que les ouvrages nécessaires à son fonctionnement dans les parcelles appartenant à M. Othon Huberty de Colbette. L'indemnisation est fixée à 22,5 €.

09 – Jumelage Consdorf-Nazaré: Approbation de la "Charte de Jumelage"

Le conseil communal approuve la "Charte de Jumelage" signée le 9 septembre 2017 entre les communes de Consdorf et Nazaré.

10 – Ratification d'un règlement de la circulation

Le conseil communal ratifie un règlement de la circulation concernant le chantier situé dans la rue Burgkapp à Consdorf, aux alentours de la maison de soins Zitha.

11 – Avis concernant l'inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments du site "Burgkapp"

Le conseil communal émet un avis négatif quant à la proposition du Ministère de la Culture de procéder à l'inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments nationaux le site archéologique "Burgkapp", et ceci en vertu de son intérêt historique et archéologique. Il propose à ce qu'uniquement la partie inférieure du site soit inscrite à l'inventaire en question, vu l'état avancé des travaux de transformation du camping "La Pinède".

12 – Informations d'actualités données par la bourgmestre et les échevins

La bourgmestre informe les membres du conseil communal sur les points suivants:

- Pot de Nouvel An du 31 mars 2018
 - Visite du service forestier au Marscherwald en date du 15 mars 2018
 - Dossier Mack
 - Entrevue du bureau d'études Schroeder & Associés du 25 janvier 2018
 - Entrepôt pour déchets verts
-

13 – Questions des membres du conseil communal au collège des bourgmestre et échevins

Monsieur Arlé se renseigne sur la convention relative au service d'éducation et d'accueil. Il propose à ce que le collège échevinal entame des discussions avec le gestionnaire de la Maison Relais en ce qui concerne la sécurité d'accès, la propreté du bâtiment et une meilleure gestion du service alimentaire. Une copie de la convention 2017 lui sera transmise.

Monsieur Arlé demande à ce qu'il soit procédé à l'entretien des aires de jeu avant le printemps. Il demande également si la conformité en matière de sécurité a été effectuée. Le collège confirme l'existence d'un relevé de contrôle de la sécurité des aires de jeu.

Monsieur Fil se renseigne sur les suites données suite à son e-mail du 24 janvier courant, concernant le service d'hiver, la mise en place d'un "Raider virtuel", l'entretien des "Raider" officiels et la mise en place de pavés près de l'arrêt de bus "Stoppelhaff". La bourgmestre informe que les sujets en question seront discutés lors d'une entrevue avec le chef d'équipe et les agents du service de régie.

Monsieur Majerus demande si les pierres entreposées à l'entrepôt communal sont celles prévues pour la mise en place d'une aire de jeu à thèmes au Moulin de Consdorf. La bourgmestre affirme qu'il s'agit de ces pierres. Vu que le projet d'aires de jeu à thèmes ne sera pas réalisé momentanément, elle informe qu'elles seront utilisées pour les travaux de stabilisation de diverses voiries.

Monsieur Majerus demande à ce que la révision du règlement communal concernant la location des salles de fêtes communales soit transmise à la commission culturelle pour avis. Le collège échevinal prend note de cette proposition.

Monsieur Urbing informe qu'à son avis la situation relative à la sécurité routière à Scheidgen et aux arrêts de bus est intenable. Etant donné que les démarches prennent trop de temps il est intervenu auprès de l'Administration des Ponts & Chaussées, afin d'y remédier. Une intervention écrite de la part de la commune, directement au Ministre Bausch, demandant la réduction de la vitesse, devrait être faite. Le collège échevinal en prend note.

Monsieur Urbing informe, après une visite de l'atelier communal, que ses observations confirment qu'un contrôle par une société externe spécialisée en matière de sécurité s'impose.

Monsieur Urbing remercie, de la part du préposé forestier, la bonne coordination entre les services communaux, de secours et forestiers, lors des tempêtes du mois de janvier.

Monsieur Hoffmann exige à ce qu'un entretien de l'entrepôt communal soit effectué. Ainsi, les divers big bacs à gravier sont à enlever, l'entreposage de pavés est à éviter et la remorque y entreposée est à liquider. Le site est à aménager et entretenir avant l'organisation du "Buergbrennen".
